

DOSSIER COMMISSION D'INTERROGATION

EP1

Phase 2

Pratique de travaux de déchargement, de réception, de dégroupage,
d'entreposage

Groupement inter académique II	Session 2006	Facultatif : code D506-ZM010		
Examen et spécialité CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie				
Intitulé de l'épreuve EP1 – Phase 2 – Travaux de déchargement, de réception, de dégroupage, d'entreposage				
Type CONSIGNES	Facultatif : date et heure	Durée 40 min	Coefficient 4,5	N° de page / total 1/3

CONSIGNES A LA COMMISSION D'INTERROGATION

PHASE 2

Pratique de travaux de déchargement, de réception, de dégroupage, d'entreposage
(40 minutes maximum) 90 points

La vérification de la conformité du dossier est un préalable au déroulement de l'épreuve.

Lieu de l'épreuve

L'épreuve se déroule selon les possibilités locales sur les lieux logistiques, sur les lieux de stage, d'apprentissage ou d'activités professionnelles.

Déroulement

La commission sera composée de deux examinateurs dont un professeur de la spécialité et, si possible, d'un professionnel du secteur considéré.

La commission choisit deux opérations à réaliser parmi les travaux de déchargement, de réception, de dégroupage, d'entreposage.

Le jour de l'épreuve et avant l'épreuve, les examinateurs définissent les particularités et anomalies, à intégrer dans les scénarii des sujets, liées à la pratique de travaux de déchargement, réception, de dégroupage, d'entreposage.

Déchargement, réception :

- Le candidat reçoit le sujet et en prend connaissance.
- Un membre de la commission joue le rôle du conducteur livreur : il présente le colis et la lettre de voiture au candidat (le bon de livraison se trouvant dans la pochette transparente collée sur le colis).
- Le candidat vérifie le colis, l'étiquette d'expédition et la lettre de voiture, puis doit dater, signer, compléter la lettre de voiture; accepter la marchandise livrée.
- Le candidat vérifie ensuite les produits, il doit constater l'anomalie qui a été choisie par la commission (manquant, erreur de référence...), puis doit dater, signer, compléter le bon de livraison.
- Le candidat doit signaler l'anomalie à la commission et proposer des solutions : réclamations précises et concises sur le bon de livraison, contact avec le fournisseur, le service achat ...
- Le candidat renseigne le bon de réception.

CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie	
EP1 – Phase 2 – Travaux de déchargement, de réception, de dégroupage, d'entreposage	2/3

Dégroupage :

- Le candidat reçoit le sujet et en prend connaissance.
- Les deux palettes concernant le groupage sont mises à la disposition du candidat sur l'aire de réception.
- Un membre de la commission remet le bordereau récapitulatif de chargement et la lettre de voiture concernant le groupage, les quatre lettres de voiture qui seront utilisées pour le dégroupage, ainsi que les étiquettes directionnelles.
- Le candidat doit dégroupier la marchandise en fonction des quatre lettres de voiture, des étiquettes d'expédition et de l'affichage des trois zones de dégroupage correspondantes aux trois départements.
- Le candidat doit mettre dans la zone de litige les colis dévoyés (**destination VANVES 92**)
- Le candidat doit compléter les étiquettes directionnelles et les fixer sur chacun des colis (un point de colle).
- Après chaque candidat, la commission d'interrogation doit reconstituer le groupage.

Entreposage :

- Le candidat reçoit le sujet et en prend connaissance.
- Un bac de douze produits est mis à la disposition du candidat.
- Un membre de la commission remet au candidat le bac de produits avec un bon de réception renseigné et un bon d'entrée vierge.
- A partir du bon de réception, le candidat remplit le bon d'entrée permettant un circuit rationnel dans le magasin.
- Le candidat doit entreposer les produits en exploitant son bon d'entrée et l'adressage du magasin.

Evaluation

L'évaluation phase 2 est formalisée sur la grille CP-B jointe en annexe.

En l'absence de dossier partie administrative et/ou partie technique, le candidat se verra attribué la note 0/20 à l'épreuve EP1.

En présence d'une partie administrative incomplète, le candidat est interrogé, il lui sera signifié de justifier de la réalité des P.F.E. pour, selon ses résultats, se voir ou non délivrer le diplôme.

En présence d'une partie technique incomplète, les pénalités prévues sur la grille d'évaluation seront appliquées.

CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie	
EP1 – Phase 2 – Travaux de déchargement, de réception, de dégroupage, d'entrepasage	3/3